



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Direction générale
de la recherche
et de l'innovation

Paris, le - 2 DEC. 2014

Service de l'innovation,
du transfert de technologie
et de l'action régionale

Département des politiques
d'incitation à la R&D

DÉCISION D'AGRÈMENT
(Dépenses d'innovation)

1 rue Descartes
75231 Paris Cedex 05
www.recherche.gouv.fr

Le Ministre de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

Vu l'article 244 quater B du code général des impôts,

Vu la demande présentée par l'organisme,

Décide d'accorder l'agrément, prévu au 6° du k du II de l'article 244 quater B du code général des impôts pour les organismes de recherche privés, à :

ALCIOM

(siren : **449221613**)

Cet agrément est accordé au titre des années : **2015,2016,2017.**

Le renouvellement de cet agrément se fera sur demande expresse avant le terme de la dernière année.

Pour le ministre et par délégation :
Le chef du département des politiques
d'incitation à la R&D

Christian Orfila